

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISSON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANÇOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 35
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIER Pierre à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

Bordeaux - Secteur Brazza Nord - Versement d'une subvention pour la mise en oeuvre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.
--

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le secteur Bastide Brazza constitue un des sites stratégiques de développement urbain au sein de la plaine rive droite au débouché du pont J.J. Chaban-Delmas et le territoire de renouvellement urbain stratégique à l'échelle de l'agglomération.

Les premières réflexions menées par l'équipe d'architectes urbanistes de l'AUC puis approfondies par l'équipe KCAP ont conduit la CUB et la Ville de Bordeaux à faire le choix d'encadrer l'évolution de ce secteur non par un dispositif d'opération publique d'aménagement mais par l'instauration d'une taxe d'aménagement à taux majoré mise en place lors du Conseil de Communauté du 23 novembre 2012 sur la base d'un projet urbain développant près de 600 000 m² de SHON.

Cette taxe d'aménagement majorée permettra à la Communauté Urbaine et à la Ville de Bordeaux de disposer de recettes fiscales supplémentaires permettant de financer les équipements structurants nécessaires à l'urbanisation de ce secteur.

La Ville de Bordeaux a pris l'initiative de lancer une consultation intitulée « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la mise en œuvre du projet urbain et la cohérence des espaces publics » et a retenu la proposition du groupement Ateliers Y. Tohmé / INGEROP / Michel Desvignes.

Ce marché compte quatre missions :

- Suivi des projets sur les îlots et expertise-conseil : selon l'avancement des projets , le prestataire déterminera des faisabilités urbaines, des faisabilités architecturales complémentaires et produira des cahiers des charges ou des fiches de lots, puis un avis sur les futures autorisations d'urbanisme.
- Suivi et actualisation du plan guide.
- Cohérence et suivi des espaces publics : le prestataire sera chargé de la rédaction d'un cahier des charges des espaces publics et des espaces privés communs, de leur suivi en phase étude et en phase chantier.
- Accompagnement, coordination et animation du projet par notamment la participation à l'atelier Brazza.

Cette étude sera menée par la Ville de Bordeaux en partenariat étroit avec la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le montant prévisionnel de cette prestation est de 2 000 000 d'euros. La ville de Bordeaux a sollicité une participation financière de la Communauté Urbaine.

Cette action a été inscrite au contrat de co-développement 2012/2014 Cub/Commune de Bordeaux par voie d'avenant.

Par conséquent il est proposé la signature d'une convention de versement d'une subvention à la Ville de Bordeaux pour la réalisation de cette mission de maîtrise d'œuvre urbain, permettant d'en régler les modalités de mise en œuvre.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération communautaire du 23 novembre 2012 instaurant sur ce secteur de Brazza une taxe d'aménagement à taux majoré

VU le projet de convention ci-joint,

VU l'avenant n°1 au contrat de co-développement Cub/Commune de Bordeaux en date du 28 septembre 2012 et du 1er mars 2013

ENTENDU le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 :

Une subvention de 600 000 € est attribuée à la Ville de Bordeaux, maître d'ouvrage de l'étude, à titre de participation financière de la Cub à hauteur de 30% à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du projet urbain et la cohérence des espaces publics.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à signer la convention de versement de ladite subvention ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

La dépense sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2013 et 2014, sur la ligne budgétaire existante 204-2041411-8241-UB00-HB28.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Républicains s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 NOVEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 29 NOVEMBRE 2013

M. MICHEL DUCHENE